



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 8 mai 2018



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 3728 des Députés Sylvie Andrich-Duval et Marco Schank

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des ministères impliqués, à la question parlementaire posée par les honorables Députés Andrich-Duval et Schank.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 8 mai 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3728 des Députés Sylvie Andrich-Duval et Marco Schank

Ensemble avec Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration, je soutiens les actions de l'a.s.b.l. Schrëtt fir Schrëtt, qui s'occupe des besoins et du développement d'enfants et de jeunes particulièrement fragiles.

L'association m'a récemment soumis un projet visant à diversifier ses missions. En effet, l'a.s.b.l. souhaite développer ses activités et se dédier, outre à la scolarisation et la rééducation des élèves (dès un très jeune âge), également à offrir un lieu de vie, d'activité et de rééducation aux jeunes adultes voire aux adultes. Dans ce contexte, Madame la Ministre Cahen et moi-même avons suggéré à l'a.s.b.l. de revoir son projet initial en faisant la distinction entre le lieu de vie et le lieu de scolarisation et, de séparer, de ce fait, les enfants des jeunes adultes.

Ad 1)

Actuellement, l'État participe aux frais de fonctionnement de l'a.s.b.l. qui, entre 2008 et 2012, s'élevaient à quelque 220.000.- €. Depuis 2014, le budget annuel alloué s'élève à 383.903.- € ; s'y ajoutent également l'utilisation gratuite des locaux et du transport.

Je viens d'introduire une demande pour un dépassement budgétaire qui permettrait aux parents d'éviter de renoncer à l'assurance dépendance en la transférant en tant que contribution aux frais à l'association Schrëtt fir Schrëtt.

Ad 2)

Je viens de confirmer aux responsables de l'a.s.b.l. Schrëtt fir Schrëtt que l'association pourra continuer à occuper les infrastructures de l'Institut pour infirmes moteurs cérébraux (IMC) au Val St. André jusqu'à ce qu'une solution adéquate au niveau des locaux puisse être trouvée.

Ad 3)

Pour ce qui est de l'avenir de l'a.s.b.l. Schrëtt fir Schrëtt, mes services étudient actuellement deux pistes en ce qui concerne l'amélioration de la scolarisation des élèves, à savoir :

- la création d'une école privée dans le domaine du handicap, ce qui impliquerait une réforme des dispositions légales au niveau des écoles privées, afin pourvoir à l'attribution d'un budget annuel ;

- l'intégration d'une offre « Petö » au sein du nouveau Centre de compétences pour le développement moteur et corporel, impliquant le recrutement de « conducteurs » spécialisés dans la méthode « Petö ».



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse